

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° M21- 0050792

93411

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1538

Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : DIA ROUICH ATIKA

Date de naissance :

Adresse : R.TA; 1 NOUASSER APPARTEMENT

Tél. : 06 00 00 2416 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Docteur Houda Bouranane
Médecine Générale
Lot Makhlof 2 N 228 app N 1
Derouich - Berrechid
Tél : 0522 51 59 13

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 12-12-2021

Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDP N° : AA-215/2019

Docteur Houda Bouranane
Médecine Générale
Lot Makhlof 2 N 228 app N 1
Derouich - Berrechid
Tél : 0522 51 59 13

Docteur Houda Bouranane
Médecine Générale
Lot Makhlof 2 N 228 app N 1
Derouich - Berrechid
Tél : 0522 51 59 13

Docteur Houda Bouranane
Médecine Générale
Lot Makhlof 2 N 228 app N 1
Derouich - Berrechid
Tél : 0522 51 59 13

Docteur Houda Bouranane
Médecine Générale
Lot Makhlof 2 N 228 app N 1
Derouich - Berrechid
Tél : 0522 51 59 13

Docteur Houda Bouranane
Médecine Générale
Lot Makhlof 2 N 228 app N 1
Derouich - Berrechid
Tél : 0522 51 59 13

Docteur Houda Bouranane
Médecine Générale
Lot Makhlof 2 N 228 app N 1
Derouich - Berrechid
Tél : 0522 51 59 13

Docteur Houda Bouranane
Médecine Générale
Lot Makhlof 2 N 228 app N 1
Derouich - Berrechid
Tél : 0522 51 59 13

Docteur Houda Bouranane
Médecine Générale
Lot Makhlof 2 N 228 app N 1
Derouich - Berrechid
Tél : 0522 51 59 13

Docteur Houda Bouranane
Médecine Générale
Lot Makhlof 2 N 228 app N 1
Derouich - Berrechid
Tél : 0522 51 59 13

Docteur Houda Bouranane
Médecine Générale
Lot Makhlof 2 N 228 app N 1
Derouich - Berrechid
Tél : 0522 51 59 13

Docteur Houda Bouranane
Médecine Générale
Lot Makhlof 2 N 228 app N 1
Derouich - Berrechid
Tél : 0522 51 59 13

Docteur Houda Bouranane
Médecine Générale
Lot Makhlof 2 N 228 app N 1
Derouich - Berrechid
Tél : 0522 51 59 13

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
01/11/2021	Docteur Houda Deroua	150,00		Docteur Houda Deroua Médecine Générale Lot Makhlouf 2 N 226 app 13 Deroua - Berrechid Tel : 0522 57 59 13

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie MERYENT Tunisie 0522 53 70 58	01.11.2021	486,10

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Cœfficient	CŒFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHÉSES DENTAIRES	DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE			CŒFFICIENT DES TRAVAUX
	H 25533412 00000000 35533411	21433552 00000000 11433553	D 00000000 B	MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

DR. Houda BOUANANE

Médecine Générale

Diplomée de la faculté de
Médecine de Casablanca
Tél : 05 22 51 59 13



الدكتورة هدى بو عنان
الطب العام

خريجة كلية الطب بالدار البيضاء
الهاتف : 05 22 51 59 13

Deroua le, 01/11/2021

Mme DEROUICH Atika

240,00

SEROPLEX 10 MG B/28
1 cp / j, le matin

S.V

99,00

INESO 40 mg
1gel/J le matin avt repas pdt 14 jours

S.V

18,00

UVIMAG B6
1 amp 2 / j

AS

79,00

AURICULARUM
2 gttes 3 / j

AS

19,40

ANTIBIO-SYNALAR
2g tt X2/J

AS

486,10

Docteur Houda Bouanane
Médecine Générale
Lot Makhlouf 2 N° 228 appartement 1
Deroua - Berrechid
Tél : 0522 51 59 13



خروف 2 الرقم 228 الشقة 1 الدروة - برشيد
Lot Makhlouf 2 N° 228 Appartement 1 Dero
E-mail: cabinetdrbouanane@gmail.com

LOT 212026
EXP 08 2023
PPV 79.00 DH